

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 18/11/2024 - 165975 - 1997 B 02295 - 410 573 117 - A C G A

**COPIE CERTIFIÉE
CONFIRMÉE À L'ORIGINAL**

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

19 NOV. 2024

sous le N°

469
165 075

A.C.G.A.

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 622,45 euros

Siège social : 54 rue de Paradis - 75010 PARIS

RCS PARIS B 410 573 117 (97B02295)

PROCES VERBAL DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du 17 Juin 2024

L'An Deux Mil Vingt Quatre

Le Dix Sept juin

A 19 heures

Les Associés de la SARL A.C.G.A. se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au 54 rue de Paradis 75010 PARIS sur convocation de la Gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Jean Luc CARON, porteur de :	175 parts
- Madame Marie Josée CARON, porteur de :	75 parts
- Madame Nathalie SADIER, porteur de :	175 parts
- Monsieur Pascal SADIER, porteur de :	75 parts

Total des parts présentes ou représentées : 500 parts

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts émises par la Société.

Est également présent Monsieur Jean Luc CARON, gérant de la Société.

Madame Nathalie SADIER est désignée comme Président de séance et constate à la lecture de la feuille de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée et qu'en conséquence l'Assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le Président dépose et met à la disposition de l'Assemblée :

- _ les statuts de la société,
- _ les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023,
- _ le rapport général de la Gérance sur les comptes et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2023 et le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code du commerce,
- _ le texte des résolutions figurant à l'ordre du jour.

Le Président précise que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés au siège social plus de quinze jours avant la date de présente assemblée et que les associés ont eu tout loisir d'être informés avant la présente réunion et en donne acte au Président.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de la présente réunion :

- lecture du rapport général et du rapport spécial de la gérance,
- examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023,
- quitus à la gérance,



- affectation du résultat de l'exercice,
- conventions visées à l'article L-223.19 du code du commerce,

Le Président donne ensuite lecture du rapport général et du rapport spécial de la gérance.

Après échange de vue et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant sur l'activité de la Société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 Décembre 2023 les approuvent tels qu'ils leur ont été présentés.

En conséquence, l'Assemblée donne au Gérant quitus de sa gestion de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2023 de 9 563,25 Euros ainsi qu'il suit :

Résultat de l'exercice :	9 563,25 €
Report à nouveau créditeur de :	62 273,37 €
fait apparaître un solde de :	71 836,62 €
Affectation en report à nouveau créditeur	71 836,62 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Gérant sur les conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du code du commerce et statuant sur ce rapport déclare en approuver le texte.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

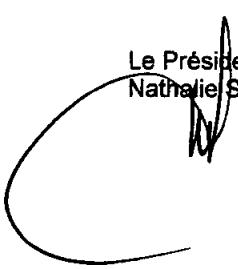
L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités qui seraient la suite ou la conséquence de la résolution qui précède.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par

Le Président.
Nathalie SADIÉ



**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME À L'ORIGINAL**

A.C.G.A.

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 622,45 euros

Siège social : 54 rue de Paradis - 75010 PARIS

RCS PARIS B 410 573 117 (97B02295)

**RAPPORT DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 17 Juin 2024**

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux dispositions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, ainsi que les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023 :

Au cours de l'exercice 2023 votre société a réalisé un chiffre d'affaires de 171 153 € contre 186 208 € au cours de l'exercice précédent.

EVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR :

La poursuite des activités avec le Groupe EPP/TIGRE principal prestataire.

La dimension de notre structure et la disponibilité de ses animateurs ne nous permettent pas de développer nos activités en dehors du cercle de nos mandants actuels.

FILIALES ET PARTICIPATIONS :

Néant.

COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT :

BILAN Au 31/12/2023

Le bilan présente un total d'actif de 136 014 € contre 142 630 € en 2022.

A l'Actif, les immobilisations totalisent 368 €.

Les clients, les comptes rattachés et autres créances totalisent 66 407 € et autres créances 8 418 €.

Les disponibilités bancaires s'élèvent à 60 820 €.

Au Passif, les capitaux propres s'élèvent à 80 281 €. Les emprunts et dettes financières totalisent 68 €. Les dettes fournisseurs et comptes rattachés totalisent 26 931 €. Les dettes fiscales et sociales représentent 28 633 €.

COMPTE DE RESULTAT Au 31/12/2023

Au cours de l'exercice le 31/12/2023 votre société a réalisé un chiffre d'affaires de 171 153 € contre 186 208 € en 2022. Au total les produits d'exploitation se sont élevés à 171 172 €

Tandis que les charges d'exploitation ont atteint 157 828 € contre 167 668 € au cours de l'exercice précédent et représentent :

les achats et charges externes pour 82 719 € contre 83 155 € en 2022.

les Impôts et taxes pour 339 € contre 2 172 € en 2022,

les salaires et charges sociales pour 74 560 € contre 79 193 € en 2022,

la dotation aux amortissements et actifs circulants totalise 209 €.

D'où un résultat courant avant impôts bénéficiaire de 13 343 € contre un bénéfice de 26 467 € en 2022.

Après prise en compte d'une charge exceptionnelle de 999 € et de l'impôt sur les sociétés pour 2 781 €, **l'exercice clos le 31/12/2023 se traduit par un bénéfice de 9 563,25 €.**

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :	9 563,25 €
Report à nouveau créditeur de :	62 273,37 €
fait apparaître un solde de :	71 836,62 €
Affectation en report à nouveau créditeur	71 836,62 €

Conformément à la Loi les associés rappellent qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois précédents exercices.

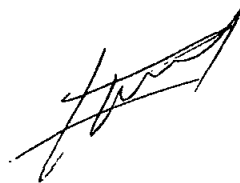
DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT :

Conformément à l'article 223 quater du C.G.I., nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge les dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

Au cours de l'assemblée vous aurez à approuver les comptes annuels et à donner quitus à votre gérant de sa gestion.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Le Gérant.

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'J' followed by several loops and a final upward stroke.

Désignation de l'entreprise : ACGA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12			
Adresse de l'entreprise : 54 RUE DE PARADIS		Durée de l'exercice précédent : 12			
Numéro SIRET : 41057311700026		Néant ☐ *			
		Exercice N, clos le : 31/12/2023			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2 219
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	5 166 368
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK	7 754 7 385 368	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	66 407
		Autres créances (3)	BZ	CA	8 418
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
		Disponibilités	CF	CG	60 820
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
		TOTAL (III)	CJ	CK	135 645
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
Ecart de conversion actif* (VI)		CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	143 400 7 385 136 014	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ACGA		Exercice N	
		Néant	*
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 622)	DA	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	822
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	62 273
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	9 563
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	80 281
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	68
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	100
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	26 931
	Dettes fiscales et sociales	DY	28 633
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	55 732	
	Écart de conversion passif *	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	136 014	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	55 732
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ACGA		Exercice N		Néant ☐ *	
		France	Exportation et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * Services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	
		FJ	FK	FL	
	Chiffres d'affaires nets *				
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS	
	Variation de stocks (marchandises) *			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	
	Variations de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	
	Salaires et traitements *			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * dont montant de l'amortissement du fonds de commerce - dotations aux provisions *		GA	
				HS	
				GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD		
	Autres charges (12)		GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH
Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	

Désignation de l'entreprise : ACGA		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	999
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	999
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	- 999
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices *		HK	2 781
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	171 172
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	161 609
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total de charges)		HN	9 563
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { Crédit-bail mobilier *	HP	9 363
	{ Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C. G. I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotis. sociales obligatoires hors CSG / RDS A5)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisation complémentaires personnelles	Facultative A6	Obligatoires A9
		dont cotisations facultatives Madelin A7	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
CREANCE IRREC.		999	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise		ACGA		Néant ☐ *							
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste.					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ	1	D8	2	D9	1		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	2 219	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, et aménagements divers *		KV		KW		KX			
		Matériel de transport *		KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	5 535	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes		LK		LL		LM				
	TOTAL III		LN	5 535	LO		LP				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T			
Autres participations		8U		8V		8W					
Autres titres immobilisés		1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U		1V					
TOTAL IV		LQ		LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	7 754	ØH		ØJ					
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
				par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	1	CØ	2	DØ	3	D7	4
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	2 219	1X	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencements et aménagem. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML	
	Autres Immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers		IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS		MT	5 535	MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III			IY		NG		NH	5 535	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW
Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ		
Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F		2G		
TOTAL IV			I3		NJ		NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	7 754	ØM		

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis 2024

Exercice N clos le 31/12/2023

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **ACGA**Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5] (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées aux cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise ACGA										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	2 219	PF		PG		PH	2 219		
TOTAL I		RK	2 219	RM		RN		RO	2 219		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	4 957	QE	209	QF		QG	5 166		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	4 957	QV	209	QW		QX	5 166		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	7 176	ØP	209	ØQ		ØR	7 385		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	R5	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	S8	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4				
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immo.	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL III											
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		ACGA		Néant ☐ *					
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD
Dont dotations et reprises		{	- d'exploitation	UE		UF			
			- financières	UG		UH			
			- exceptionnelles	UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2024

Désignation de l'entreprise : ACGA				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	66 407		66 407					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée : UO)		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	8 320		8 320					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	97		97					
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX			VT	74 825	VU	74 825	VV			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	68		68						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	26 931		26 931						
Personnel et comptes rattachés		8C	4 904		4 904						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	12 696		12 696						
États et autres	Impôts sur les bénéfices	8E	2 781		2 781						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	5 275		5 275						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 976		2 976						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	100		100						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	55 732	VZ	55 732					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques				VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.											

Désignation de l'entreprise		ACGA				Néant ☐ *		Exercice N clos le :				
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)						ET		31/12/2023				
1. REINTEGRATIONS		BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA				
								9 563				
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprise à l'IR)										WB	
	Avantages personnels non déductibles (Sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissement excédentaires et autres amortissements non déductibles		WE		XE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF		Taxe sur les véhicules de sociétés (entreprises à l'IS)		WG		242			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles		XX		XW			
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY	
	Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)										I7	
											2 781	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou en GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme				- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)						I8	
					- Imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme						WN	
					- Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ		
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		
TOTAL 1								WR		18 538		
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- Imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'I.R.)								WV		
		- Imposées au taux de 0 %								WH		
		- Imposées au taux de 19 %								WP		
		- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW		
		- Imputées sur les déficits antérieurs								XB		
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(		quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		) XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223 B du CGI)										ZX	
	Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *										ZY
Majoration d'amortissement *										XD		
Abattement sur le bénéfice et exonérations *		Entreprises nouvelles (art. 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		XF	
		ZFU-TE (art. 44 octies A)	ØV		S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F		Zone nouvelle d'activité nouvelle génération	XC			
					Zone de revitalisation rurale	PC		Zone de développement prioritaire	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH						XG	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC							
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD							
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL							
	Créance dégaugée par le report en arrière de déficit				ZI							
	Déductions des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II						XH				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables						bénéfice (I moins II)		XI		18 538		
						déficit (II moins I)				XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL		
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		18 538		XO		

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS
A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise ACGA				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restants à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit	K4bis		Nbr d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restants à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1° du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes, non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciations *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN		YO
à reporter au tableau 2058-A :			Ligne WI		Ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2024

Désignation de l'entreprise : ACGA										Néant ☐ *								
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	45 801	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves		ZB										
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	16 471		Dividendes Autres répartitions		ZD											
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE											
					Report à nouveau		ZF											
	TOTAL I	ØF	62 273		(NB: le total I doit nécessairement être égal au total II TOTAL II)		ZG	62 273										
										ZH	62 273							
RENSEIGNEMENTS DIVERS																		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail										J7		YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier												YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus												YS					
DETAILS DES POSTES	- Sous-traitance												YT					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois										J8		XQ					
	- Personnel extérieur à l'entreprise												YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)												SS	60 046				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages												YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles										ES		ST	22 672				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n°2052												ZJ	82 719				
	- Taxes professionnelles*, CFE, CVAE												YW	466				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers										ZS		9Z	- 126				
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n°2052												YX	339				
T.V.A	- Montant de la TVA collectée												YY	33 867				
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations												YZ	13 149				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS au titre de l'année)*												ØB	52 018				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *												ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société												ZK					
	- Numéro de centre agréé *										XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 de l'ann. III au CGI)		Si oui, cocher 1 si non 0	ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice												RG					
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI												RH					
GIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.										JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
													Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.										JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
													Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : ACGA					Néant ☐ *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt *	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
⑦				⑩			
		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)						
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)						
			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **ACGA**

Formulaire déposé au titre de l'IR

2

Néant ☐ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies_1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	Sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

1

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

9

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **ACGA**Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8% ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a series-0 bis du CGI) ①*.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a series-0 du CGI) ①*.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 - 4 - 5)
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou à 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD.

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2024

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : **ACGA**Néant ☐ *

I						
SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II				
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

ACGA		Néant ☐	
Désignation de l'entreprise :			
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023	
		Données en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		YP	
		Dont apprentis YF	
		Dont handicapés YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	171 153
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante		OL	
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	171 153
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	19
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	19
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	467
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		OR	72 887
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	9 363
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	82 719
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	88 453
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.		SA	88 453
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	171 153
Effectifs au sens de la CVAE		EY	2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		du	01/01/2023
Date de cessation		au	31/12/2023
		HR	

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

N° SIRET

41057311700026

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ACGA

ADRESSE (voie)

54

RUE DE PARADIS

CODE POSTAL

75010

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

500

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mr

Nom patronymique

SADIER

Prénom(s)

PASCAL

Nom marital

% de détention

15

Nb de parts ou actions

75

Naissance :

Date

13/03/1962

N° Département

75

Commune

PARIS

Pays

FR

Adresse :

N°

4

Voie

CHEMIN DE L'ETANG

Code Postal

77700

Commune

MAGNY LE HONGRE

Pays

FR

Titre (2)

MME

Nom patronymique

MASSON

Prénom(s)

NATHALIE

Nom marital

SADIER

% de détention

35

Nb de parts ou actions

175

Naissance :

Date

30/06/1964

N° Département

94

Commune

VINCENNES

Pays

FR

Adresse :

N°

4

Voie

CHEMIN DE L'ETANG

Code Postal

77700

Commune

MAGNY LE HONGRE

Pays

FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ACGA

N° SIRET

41057311700026

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) **Mr** Nom patronymique **CARON** Prénom(s) **JEAN LUC**
Nom marital _____ % de détention **35** Nb de parts ou actions **175**
Naissance : Date **25/01/1951** N° Département **95** Commune **GONESSE** Pays **FR**
Adresse : N° **12 Bis** Voie **CHEZ PREVAUDEAU**
Code Postal **17770** Commune **SAINT CESAIRE** Pays **FR**

Titre (2) **MMe** Nom patronymique **LECLERC** Prénom(s) **MARIE JOSEE**
Nom marital **CARON** % de détention **15** Nb de parts ou actions **75**
Naissance : Date **06/01/1954** N° Département **95** Commune **GARGES LES GON** Pays **FR**
Adresse : N° **12 Bis** Voie **CHEZ PREVAUDEAU**
Code Postal **17770** Commune **SAINT CESAIRE** Pays **FR**

Titre (2) _____ Nom patronymique _____ Prénom(s) _____
Nom marital _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____
Naissance : Date _____ N° Département _____ Commune _____ Pays _____
Adresse : N° _____ Voie _____
Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Titre (2) _____ Nom patronymique _____ Prénom(s) _____
Nom marital _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____
Naissance : Date _____ N° Département _____ Commune _____ Pays _____
Adresse : N° _____ Voie _____
Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Titre (2) _____ Nom patronymique _____ Prénom(s) _____
Nom marital _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____
Naissance : Date _____ N° Département _____ Commune _____ Pays _____
Adresse : N° _____ Voie _____
Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Titre (2) _____ Nom patronymique _____ Prénom(s) _____
Nom marital _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____
Naissance : Date _____ N° Département _____ Commune _____ Pays _____
Adresse : N° _____ Voie _____
Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Titre (2) _____ Nom patronymique _____ Prénom(s) _____
Nom marital _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____
Naissance : Date _____ N° Département _____ Commune _____ Pays _____
Adresse : N° _____ Voie _____
Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit
ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

N° SIRET

41057311700026

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ACGA

ADRESSE (voie)

54

RUE DE PARADIS

CODE POSTAL

75010

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Exercice ouvert le 01/01/2023		Et clos le 31/12/2023		Régime simplifié d'imposition ☐	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐				Régime réel normal ☒	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case ☐					
A IDENTIFICATION		ACGA			
Désignation, SIRET, Adresse de la société :		54 RUE DE PARADIS 75010 PARIS 41057311700026			
Ancienne adresse : (en cas de changement)		B ACTIVITE			
		Activités exercées : CONSEILS			
		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET					
C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)					
1. Résultat fiscal					
Bénéfice imposable au taux normal		Bénéfice imposable à 15%		Déficit	
		18 538			
Résultats net de cession/concession/sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%					
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérés (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes ☐		Zones Franches Urbaines - Territoire entrepreneur ☐	
Reprise d'entreprise en difficulté Art 44 septies ☐		Zones franches d'activités Art. 44 quaterdecies ☐		Zone de développement prioritaire Art. 44 septdecies ☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐		Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐		Zone de restructuration de la défense Art. 44 terdecies ☐	
Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐		Bénéfice (+) ou déficit (-) exonéré ☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐	
				Autres dispositifs ☐	
PV exonérées relevant du taux à 15%					
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif (art. 244 quater W du CGI) (cocher la case)					
D - IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.					
E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F - CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G - ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration 2065)					
Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration ☐		Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration par la tête de groupe ☐			
Nom et adresse de l'entreprise du groupe désignée pour souscrire la déclaration si ce n'est pas la tête de groupe :		Nom et adresse de société tête de groupe :			
Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
H - COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Si oui, indication du logiciel utilisé :			
OUI		MTAE			
ECF : ☐		Désignation du prestataire :			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :			
N° d'agrément du CGA :		Identité du déclarant :			
CGA ☐		Date : 30042024 Lieu : PARIS			
Viseur Conventionné ☐		Qualité et nom du signataire : CARON GERANT			

[illegible]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFIP N° 2065 Bis 2024

Désignation de l'entreprise **ACGA**

et Date de clôture de l'exercice **31/12/2023**

K – DIVERS	
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

L – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputées sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisées au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE

ou exercice

Désignation de l'entreprise : **ACGA**

du : **01/01/2023**

Adresse : **54 RUE DE PARADIS**

75010

PARIS

au : **31/12/2023**

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire CARON GERANT		À PARIS le Signature :	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

Article 2038A du CGI

RELEVÉ DES FRAIS DÉDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement		ACGA		
N° d'identification (SIRET)		41057311700026		Exercice social
				31/12/2023
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)				
Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (2)		
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (3)		
Rémunérations de services, payées ou dues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (4)		
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B		(1) - [(2)+(3)+(4)]		

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiés par la loi n° 2004-801 du 6 Août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.